Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265600726-20260921-2026_39-DE

Commune de CARNAC - Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le 21 Septembre à 14 h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué par lettre en date 14 Septembre 2026, s'est réuni à la Résidence Autonomie « Anne Le Rouzic » de CARNAC, sous la Vice-Présidence de Mme Katia SCULO

Etaient présents : Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET, Mme Annick FORTUNE, Mme Caroline COTTALORDA, Mme Nathalie BOURREE, Mme Aciba NABI, Mme Simone LE BARON, Mme Florence BESNARD, Mme Marie-Françoise GRENIER

Absents excusés : Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mr Alexandre LANOË, Mme Marie FAVELIN qui a donné son pouvoir à Mme Caroline GUEZET, Mr Guillaume LE CORVEC qui a donné pouvoir à Mme Florence BESNARD

---

39 - MARCHE PUBLIC DES TITRES RESTAURANT VILLE/CCAS – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L732-2,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-3,
Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,
Vu la délibération du conseil municipal n°2022-159 du 2 décembre 2022, modifiée en date du 27 mars 2023, et la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) n°2022-68 du 14 décembre 2022, modifiée en date du 12 avril 2023, relatives à la mise en place des tickets restaurants pour les agents de la Ville et du CCAS,
Vu l'échéance du marché public de fourniture et gestion de titres restaurant fixée au 31 octobre 2026,
Vu la délibération du conseil municipal n°2026-089 du 1er juin 2026 et la délibération du CCAS n°2026-024 du 8 juin 2026, toutes deux approuvant la constitution du groupement de commandes Ville/CCAS et autorisant la Ville, coordonnateur du groupement, à organiser la mise en concurrence via une procédure formalisée pour un marché public de fourniture et gestion de titres restaurant en procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans ferme et une estimation de 600 000€ HT maximum de dépenses,
Vu le budget du C.C.A.S., de la résidence autonomie, du Service Autonomie A Domicile,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 juin 2026 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le profil d'acheteur Megalis,
Vu les offres reçues par trois prestataires et correspondant à une offre de titres dématérialisés (carte à puce et application mobile),
Considérant que l'analyse des offres portait sur les critères « prix » pour 10% et « valeur technique » pour 90 % (dont la qualité de l'expérience utilisateurs, le réseau d'acceptation, la gestion et le suivi des commandes),
Considérant que pour les offres reçues, les frais d'émission, de gestion, de livraison et de formation sont offerts à l'acheteur,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 27 août 2026 attribuant le marché public de fourniture et gestion de titres restaurant pour les agents de la Ville et du CCAS à l'entreprise EDENRED pour la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2030,
Vu la convention constitutive du groupement Ville/CCAS attribuant la compétence de signature au coordonnateur du groupement représenté par le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, contour de la Motte, CS 44 416, Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265600726-20260921-2026_39-DE

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, marchés publics et moyens généraux réunie le 27 août 2026,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres pour le marché public de fourniture et gestion de titres restaurant à l'entreprise EDENRED pour un montant maximal de commandes de 150 000 € H.T. annuels soit 600 000€ HT sur la durée ferme de 4 ans,

AUTORISE le Maire, Président du CCAS et/ou l'Adjoint Délégué à signer le marché public et à effectuer toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-Présidente du CCAS,

Katia SCULO

C.C.A.S. CARNAC (Morbihan)

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, contour de la Motte, CS 44 416, Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr